



## Nettoyage et remise en état post travaux

-----  
Par fleche

Bonjour

J'ai pris une entreprise de gros ?uvre pour mon habitation et je réalise les finitions moi même où à l'aide d'autres professionnels.

Cette entreprise de gros ?uvre avait indiqué un planning qui n'a pas été respecté mais surtout traine énormément pour finir quelques points. J'ai heureusement pu obtenir leur accord pour commencer les finitions avant la réception provisoire.

j'aurais 2 questions.

- alors qu'ils avaient fermé le bâtiment, j'ai fait venir un électricien. J'avais prévenu la société général pour que le chantier soit en état en particulier la cave qui avait été inondée de leur faute, hors ils n'ont rien fait. J'ai du moi même nettoyer leur chantier qui était devenu de par leur faute impraticable. Ai je le droit de leur décompter quelque chose pour ce nettoyage qui à mon sens est à leur charge ( mais qui n'est pas au contrat). J'avoue ne pas avoir anticipé qu'ils allaient inondé la cave et donc prévus un point pour nettoyage de chantier.

-il y avait un chemin en bordure de terrain. Lors de la remise de prix, ils avaient indiqué ne pas avoir besoin de touché au chemin pour les travaux. Ils s'avèrent qu'ils ont finalement décidé de la détruire. Maintenant que les travaux sont fini, ils refusent de le remettre en état sous prétexte qu'il n'était pas présent dans l'offre. Que puis je faire en cas de refus de leur part de le refaire "correctement"

-----  
Par ESP

Bonsoir

Si vous avez adressé un courrier R/AR dans résultat, vous pourriez saisir le tribunal de proximité.  
En parallèle, faites établir un constat d'huissier de justice afin de vous constituer des preuves.

-----  
Par fleche

Oui mais suis je en droit?